

FOURNITURES MÉDICALES

- Contenant d'urine 24 heures;
- Stabilité :
 - Réfrigéré 7 jours entre 2 et 8 °C
 - Congelé 14 jours à -20 °C

PRÉPARATION

- 1) Boire la même quantité de liquide que d'habitude lors de la période de 24 heures.
- 2) Garder le contenant d'urine au réfrigérateur durant toute la période de prélèvement et ce, jusqu'à son acheminement au laboratoire.
- 3) Continuer vos activités régulières. Éviter les items suivants au moins 48 heures avant le prélèvement et pendant celui-ci¹ :
Aliments (amande, pacane, autres noix, ananas, aubergine, avocat, kiwi, banane, prune, tomate)
- 4) Éviter tout médicament, les médicaments en vente libre et les remèdes à base de plantes au moins 72 heures avant le prélèvement des échantillons.
- 5) Vous pouvez reprendre vos habitudes alimentaires après le prélèvement de l'échantillon.

Veillez consulter votre médecin traitant si vous devez arrêter la prise de médicaments pouvant affecter cette analyse ainsi que pour toute question concernant la liste ci-haut.

PRÉLÈVEMENT

- 1) Obtenir le contenant d'urine 24 heures chez votre médecin ou au laboratoire.
- 2) Jour 1 :
 - Vider la vessie dès votre réveil. Jeter le premier échantillon de la journée. La période de 24 heures vient de débuter.
 - Indiquer l'heure "exacte" et la date sur le contenant. Par exemple : 7h10, 2009-APR-30.
 - Identifier le contenant :
 - Prénom, nom de famille.
 - Si vous avez la requête du médecin en votre possession, y inscrire la date et l'heure du début de la période de 24 heures.
 - Prélever TOUS les échantillons dans le contenant d'urine 24 heures pendant le reste de la journée, de la soirée et de la nuit et ce, pendant 24 heures consécutives.
 - Remuer doucement le contenant après l'ajout de chaque échantillon d'urine.
- 3) Jour 2 :
 - Prélever le dernier échantillon exactement 24 heures plus tard (soit par exemple dans ce cas-ci 7h10). Ceci complète ainsi la période de 24 heures.
 - Indiquer l'heure "exacte" de la fin sur le contenant et sur la requête du médecin.
 - Fermer le bouchon hermétiquement.
- 4) Indiquer le volume total d'urine 24 heures sur l'ordonnance médicale.
- 5) Acheminer les échantillons au laboratoire le plus rapidement possible.

¹ Référence: Clinical guide to laboratory tests, Norbert W. Tiez, third edition, 1995, p. 348.